

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Lyon 1er arrondissement (69001)

Réponses de Sylvain Godinot, au nom de la liste « Maintenant Lyon pour Tous les écologistes avec Grégory Doucet »

— le 12/02/2020 à 23:40 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Si les mobilités actives et la voirie sont des compétences de la Métropole, la Mairie d'Arrondissement et la Ville de Lyon ont un rôle fondamental à jouer dans la mise en oeuvre d'un plan vélo ambitieux. A cet effet, la mise en place d'un comité vélo régulier au minimum 4 fois par an avec la Mairie d'Arrondissement d'une part, et avec la Mairie centrale d'autre part, nous semblent clés. Cet espace d'échange pourra par exemple permettre d'établir la liste prioritaire des lieux à équiper d'arceaux vélo avec la Mairie d'Arrondissement, et de formaliser une procédure claire pour l'enlèvement par la fourrière de vélos présumés épave avec la Ville de Lyon.

Un adjoint d'arrondissement sera bien en charge de la voirie et des mobilités actives. Dans le cadre d'un comité vélo, il recevra régulièrement (4 fois par an + ponctuellement) les associations cyclistes afin de faire le point avec elles sur les projets en cours ou à venir et les actions à mener. Nous souhaitons améliorer cette relation entre les élus et les associations afin de mieux prendre en compte les idées, les demandes et l'expertise d'usage des citoyens

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°2 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : - Quai André Lassagne et Quai Jean Moulin,

- Quai St Antoine,
- Montée St Sébastien,
- Rue de l'Annonciade.

Ces points noirs ont été identifiés lors du Baromètre 2019. Voir sur <https://carto.parlons-velo.fr/?c=69123>.

La création de pistes cyclables suffisamment larges exigera la suppression de stationnement, compétence de la Ville de Lyon, ainsi qu'une surveillance active de la Police Municipale pour éviter l'arrêt et le stationnement des voitures. C'est pourquoi nous sollicitons l'engagement des candidats à la Ville à soutenir le doublement d'aménagements cyclables dans la métropole de Lyon d'ici 2026, soit 2000 km, comprenant notamment la réalisation d'un Réseau Express Vélo de 150 km.

Le 1er arrondissement ne compte aujourd'hui qu'un faible linéaire de pistes cyclables sécurisées et confortables qui n'offre pas aux cyclistes une qualité de déplacement à la hauteur de leurs attentes. Si la voirie est une compétence métropolitaine, notre arrondissement participera pleinement à l'essor du vélo à Lyon et au développement du Réseau Express Vélo. Pour rappel, le Réseau Express Vélo de 450km sera constitué d'aménagements protégés à double sens, larges (>3,5 mètres), continus et homogènes. Pour 2026, l'objectif est d'en réaliser 250 km. Ce réseau composé d'axes numérotés et doté d'une signalétique propre permettra de relier rapidement, de manière sécurisée et confortable toutes les communes de la Métropole. Il donnera sa place nécessaire au vélo à Lyon et permettra des trajets en toute sécurité, rapides et efficaces. Une piste cyclable sera créée sur les quais André Lassagne et Quai Jean Moulin : notre programme métropolitain prévoit, en effet, le réaménagement de l'intégralité des quais de la rive droite du Rhône entre le pont Gallieni et le tunnel de la Croix-Rousse avec créations d'une piste cyclable bi-directionnelle de 4 mètres de large. Nous demanderons à la métropole la création d'une piste cyclable bidirectionnelle sur les quais Saint-Antoine et de la Pêcherie et d'une piste rue de l'Annonciade dans le sens de la montée place Rouville. Une étude pour la sécurisation de la Montée Saint Sébastien sera demandée. Les associations seront largement concertées pour l'ensemble de ces aménagements.

Action n°3 : je m'engage

Mettre le vélo au cœur du réaménagement de la Place Louis Pradel et de la Place Tolozan, du Quai André Lassagne et du Quai Jean Moulin, du Quai St Antoine, ainsi que du Boulevard de la Croix Rousse.

Ces réaménagements exigeront la suppression de places de stationnement et de voies de circulation. C'est pourquoi le soutien actif de la Mairie d'arrondissement et de la Ville de Lyon sera fondamental pour permettre des aménagements qui rééquilibrent le partage de l'espace public et rendent ainsi la ville plus agréable pour ses habitants.

Nous demanderons à ce que les projets de réaménagements des places Louis Pradel et Tolozan fassent l'objet d'une concertation avec les associations cyclistes et piétonnes, afin de recueillir leur expertise d'usage, ce qui n'a pas été le cas jusqu'à présent. Concernant le boulevard de la Croix-Rousse, une étude sera demandée à la métropole conjointement avec la Mairie du 4ème arrondissement pour définir l'aménagement cyclable le plus adapté en concertation avec les associations cyclistes.

Enfin, nous demanderons dès le début du mandat, l'étude d'un dispositif de remonte-pente vélos adapté au tunnel de la rue Terme. Nous envisageons l'installation d'un funiculaire léger pour faciliter l'accès des cyclistes et des piétons au plateau de la Croix-Rousse.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°4 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Il nous semble à cet égard urgent de supprimer le trafic de transit sur la Place des Terreaux et la Rue des Capucins, ainsi que de passer la Montée St Sébastien à sens unique. Le trafic de transit devrait être reporté sur les quais et l'intérieur de la Presqu'Île découpé en macro-îlots accessibles uniquement depuis les quais. Le découpage ne doit pas permettre le passage entre macro-îlots pour les voitures. Ainsi, il est toujours possible aux habitants et livreurs d'accéder à l'intérieur de la Presqu'Île mais le transit y est impossible. Les modes doux peuvent eux circuler entre les macro-îlots.

Objectifs d'ici 2026 : Rendre l'ensemble de la Presqu'Île piétonne, et quadrupler le nombre de kilomètres de zones de rencontre dans toute la ville.

Il s'agit d'une compétence métropolitaine. Notre projet prévoit une piétonnisation progressive et concertée du nord de la presqu'île et des pentes à l'exception des quais du Rhône et de Saône. Les voiries concernées seront requalifiées en zone de rencontre, en zones piétonnes ou en vélo-rues.

Nous mettrons en place des plans de circulation restrictifs, à l'instar de Barcelone pour permettre l'accès motorisé aux seuls riverain-e-s, commerçant-e-s et intéressés.

Action n°5 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Objectifs d'ici 2026 : Généraliser la zone 30 à toute la ville et régler les feux à 25 ou 30 km/h pour créer des « ondes vertes » sur les grands axes de la ville comportant des aménagements cyclables

Nous souhaitons faire de Lyon une ville 30 km/h (30km/h partout sauf exception sur les axes structurants). Sur le 1er arrondissement, seuls les quais ne sont pas à 30km/h. A terme, il est souhaitable d'abaisser également la vitesse sur ces axes. Nous nous engageons à le demander à la métropole qui porte cette compétence.

La synchronisation des feux tricolores avec la mise en place d'onde verte ralentie (20, 25 ou 30 km/h) pour mieux prendre en compte les vélos permettra d'apaiser la circulation et de faciliter les déplacements à vélo.

Action n°6 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Le sas vélo est un aménagement cyclable à part entière et d'une grande utilité pour le cycliste. Il se situe entre le feu tricolore et la ligne pointillée en amont de laquelle doivent s'arrêter les véhicules motorisés. Il permet aux cyclistes d'être mieux visibles des autres usagers de la route, en particulier les poids lourds qui tournent à droite. Il permet aussi aux cyclistes de se prépositionner sur la partie gauche de la chaussée pour tourner à gauche sans devoir traverser le flot de voitures en mouvement.

Le cédez-le-passage cycliste au feu permet aux cyclistes de passer au feu rouge, en laissant la priorité aux piétons et voitures ayant le feu vert. Les mouvements possibles sont indiqués sur le panneau et concernent généralement le tourne-à-droite.

Objectifs d'ici 2026 : Généraliser les cédez-le-passage cycliste au feu, les sas vélos aux feux et les double-sens-cyclables dans tout l'arrondissement et dans toute la ville.

Nous demanderons la généralisation du déploiement des sas vélos aux feux, des cédez-le-passage-cycliste et des double-sens cyclables sur l'arrondissement de façon à faciliter, fluidifier et sécuriser les déplacements à vélo.

Action n°7 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Pour une arrivée à l'école plus sûre, moins bruyante et respirable, régulation de la circulation dans les rues des établissements scolaires. Les écoles doivent être accessibles à pied, à poussette et en vélo en toute sécurité.

En fonction des études de faisabilité, création de voies piétonnes et de zone de rencontres (limitation de vitesse à 20 km/h) devant les écoles primaires publiques. Des fermetures aux horaires d'entrée et de sortie des élèves seront également mises en place.

Action n°8 : je m'engage

Étendre la zone de stationnement payant à toute la ville de Lyon pour donner un avantage comparatif aux autres modes de déplacement.

Il sera mis en place sur l'intégralité du 1er arrondissement.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°9 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé aux cyclistes du Grand Lyon alors qu'ils sont 1 sur 2 à avoir déjà été victime d'au moins un vol de vélo, et 43 % ont été volés plusieurs fois selon l'enquête de Nova7 en juin 2019 auprès de 2 600 cyclistes, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Les 905 places vélo dans les 17 parcs vélo opérés par LPA sont saturés, ainsi que les 600 places vélo dans les P+R du SYTRAL (ils étaient 2 000 inscrits début 2019). Le vol de vélos est le deuxième obstacle à la pratique du vélo, après l'insécurité routière.

Concernant le premier arrondissement, 190 places vélo sont disponibles, pour 1011 places pour voitures et 167 places moto dans les 4 parkings de l'arrondissement. La suppression de 100 places de voitures permettrait d'y installer 1 000 places vélo.

Objectif d'ici 2026 : Quadrupler l'offre de stationnement sécurisé vélo (10 000 places), et en particulier offrir suffisamment de stationnement sécurisé dans les lieux d'intermodalité

Nous sollicitons en particulier l'ouverture dans les meilleurs délais de 500 places vélo sécurisées pour la Gare Part-Dieu en attendant l'ouverture de la vélostation de la Place basse Béraudier en 2024, et l'extension de 1500 à 3 000 places proposées au grand public d'ici 2026.

Notre programme métropolitain prévoit de multiplier le stationnement sécurisé (de 1 500 à 15 000 places) proche des gares et des stations de métro via l'augmentation des places dans les parking souterrains, l'implantation de box et la création de parking relais sur l'ensemble de la métropole. Le 1er arrondissement sera évidemment concerné.

Action n°10 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. L'enquête de Nova7 en juin 2019 a établi que 72 % des cyclistes sont critiques du manque de solutions pour se garer dans la rue, et 66 % à proximité des lieux de loisirs. Une enquête réalisée par La Ville à Vélo auprès de 116 propriétaires d'un vélo-cargo et habitant de la métropole en septembre 2019 a évalué que seul 14 % estiment que les arceaux (quand ils existent et sont disponibles) répondent à leur besoin de stationnement sur voirie.

Objectif d'ici 2026 : Tripler les arceaux sur la voie publique (50 000 arceaux) en prenant compte des besoins spécifiques des vélos-cargos dans le choix et le positionnement du matériel

Notre programme métropolitain prévoit de multiplier par 4, d'ici 2026, le nombre d'arceaux de stationnement vélo dans l'espace public (de 15 000 à 60 000). Des stationnements adaptés aux vélos cargo seront également installés dès le début de mandat pour palier à l'absence de prise en compte de ce besoin par la collectivité jusqu'à présent.

Dans le 1er arrondissement de grandes marges de progrès sont possibles et nécessaires en supprimant du stationnement automobile afin de disposer de stationnements vélo à chaque intersection. Ces installations contribueront à sécuriser les carrefours et les traversées piétons en augmentant la visibilité et anticipation de la loi qui interdira le stationnement d'un véhicule sur une distance de cinq mètres en amont des passages piétons dès fin 2026.

Action n°11 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. Les 905 places vélo dans les 17 parcs vélo opérés par LPA sont saturés. Le réseau et les capacités ne sont pas suffisantes pour répondre au besoin de tous les Lyonnais à proximité de leur domicile. L'objectif est d'offrir du stationnement sécurisé diffus pour 48 % des cyclistes qui n'ont aucune solution de stationnement adaptée à leur domicile (type local fermé) et se débrouillent comme ils peuvent selon l'enquête de Nova7 pour la Métropole en juin 2019 : 24 % garent leur vélo dans leur appartement, 14 % dans leur cave, 10 % sur leur balcon...

Objectif d'ici 2026 :

> *Quadrupler l'offre de stationnement sécurisé vélo (10 000 places) en prenant compte des besoins spécifiques des vélo-cargos dans le choix et le positionnement du matériel*

> *Financer un équivalent de Ecorenov pour la création de local-velo dans les copropriétés et les entreprises.*

> *Promouvoir activement le programme Alvéole auprès des bailleurs sociaux (<https://programme-alveole.com>)*

Dans le cadre du développement de l'offre de stationnement sécurisé, nous installerons des vélobox en concertation avec les associations cyclistes.

Action n°12 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

D'après l'Enquête Déplacements de 2015, 16% des déplacements ont pour motif l'accompagnement, et 6% sont justifiés par des démarches de santé. Ces déplacements sont donc supérieurs en nombre aux déplacements pour se rendre au travail (19%). Or, l'enquête de Nova7 a établi que 92 % des cyclistes disent être préoccupés par les risques de vol ou de dégradation, et 60 % disent renoncer certains trajets à cause de cela. Ces chiffres illustrent le besoin en stationnement sécurisé à proximité des équipements publics, et en particulier les écoles.

Objectif d'ici 2026 : *Promouvoir activement le programme Alvéole pour développer le stationnement vélo sécurisé dans l'ensemble des écoles et collèges de la métropole (<https://programme-alveole.com>)*

Il faut améliorer l'accès aux établissements scolaires à vélo en créant des aménagements cyclables sécurisés pour les enfants (et en les faisant respecter) mais aussi en leur permettant de stationner leurs vélos ou trottinettes au sein de l'établissement.

Action n°13 : je m'engage

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

Il est urgent de désengorger les villes des camions et repenser la logistique. Les vélos cargos permettent de transporter jusqu'à 500 kg.

Objectifs d'ici 2026 : *Soutenir les "boîtes à vélo" en augmentant et en élargissant l'aide à l'achat de vélo-cargo pour les professionnels, en déployant des solutions de stationnements, etc.*

Notre programme métropolitain prévoit la création d'un réseau d'hôtels de logistique urbaine, c'est-à-dire des points de relais de livraison et de stockage temporaire de colis et de déchets de chantier, pour accompagner la transition et faire des livraisons vertes. La problématique des livraisons, et notamment du dernier kilomètre, doit être prise en compte dans la mise en oeuvre de nos politiques économiques et environnementales.

Action n°14 : je m'engage

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Pour développer le vélo sous toutes ses facettes, le déploiement des services de location de vélos, courte et longue durée, en complémentarité de l'offre actuelle de location de Vélo'v et Myvelo'v (location longue durée de VAE), est indispensable pour répondre à différents usages (vélos cargos, vélos pliants et remorques, sacoches, sièges enfants, etc.) et pour toucher tous les publics (vélo enfants, tandems pour seniors et personnes en situation de handicap, etc.)

Notre programme métropolitain prévoit la création d'un nouveau service de vélos en location longue durée. En plus des services Velo'v (location courte durée) et MyVelo'v (location longue durée de Vélo à Assistance Electrique), que nous renforcerons, nous lancerons un service de vélos en locations longue durée, sur le modèle des métro-vélos à Grenoble. L'objectif de ce dispositif sera de pousser à l'usage du vélo à travers une tarification attractive (incluant l'entretien et l'assurance.) L'abonnement sera offert aux étudiants pendant un an.

Action n°15 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Objectifs d'ici 2026 :

- > Mailler le territoire pour que tout Grand Lyonnais ait un atelier ou une vélostation à moins de 5 km du domicile ou du lieu de travail
- > Mettre à disposition des locaux adaptés aux ateliers
- > Soutenir une coordination des ateliers vélos (financement de postes par ex.)
- > Organiser la fourrière à vélo pour aider à structurer et financer le processus de collecte des vélos abandonnés.
- > Décupler les vélos-écoles (pour les particuliers et pour les structures sociales, les personnes en insertion ou encore celle à destination des personnes à mobilité réduite)

Notre objectif est de permettre l'installation d'au moins un atelier de réparation ou d'auto-réparation de vélos dans le 1er arrondissement.

Notre programme métropolitain prévoit de développer les activités de la Maison du Vélo de la Métropole de Lyon pour devenir une véritable agence des éco-mobilités. Nous doublerons ses moyens d'accompagnement au changement de pratiques (vélo-école aux particuliers et en entreprises) et de communication au grand public des avantages de rouler à vélo en ville et ce en toute sécurité.

Afin de lutter contre le vol de vélo, nous travaillerons avec les associations, les commerçants et les ateliers de réparation de vélo pour offrir le marquage Bicycode à tous les propriétaires de vélo et créer un fichier au niveau métropolitain.

Action n°16 : je m'engage

Créer une agence d'écomobilité, qui coordonne toutes les initiatives contribuant à stimuler les offres alternatives à la voiture autosoliste et placer au centre la solution vélo.

Nous ne créerons pas de nouvelle structure, mais souhaitons développer les activités de la Maison du Vélo de la Métropole de Lyon pour devenir une véritable agence des éco-mobilités.

Promouvoir une culture vélo

Action n°17 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Objectifs d'ici 2026 : Former l'ensemble des élèves de primaire de la ville de Lyon au savoir-rouler

Nous accompagnerons la pratique du vélo dès l'enfance en proposant l'apprentissage du savoir rouler et les indispensables du code de la rue à l'école.

Action n°18 : je m'engage

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Les écoles seront progressivement équipées d'une flotte de vélos municipaux, qui sera entretenue par des ateliers associatifs de réparation de vélo. Tous les enfants passeront le « permis vélo – trottinettes ».

Action n°19 : je m'engage

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Nous en aménagerons au moins une sur notre arrondissement.

Action n°20 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

J'effectue déjà la quasi totalité de mes déplacements à vélo dans le 1er arrondissement et dans Lyon. Elu, je n'envisage pas de changer mes choix de mobilité. De nombreux candidats et candidates figurant sur la liste de notre circonscription sont également des cyclistes du quotidien.

Action n°21 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

C'est une excellente idée et nous nous engageons à l'expérimenter.

Action n°22 : je m'engage

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Impulser et suivre le lancement de lignes pédibus et, de vélobus dans tout l'arrondissement et toute la ville

C'est prévu dans nos propositions.

Action n°23 : je m'engage

Créer une "journée sans voiture". Pour encourager les Grand Lyonnais et leur donner envie de se déplacer à vélo, il faut développer une culture du vélo urbain. Cela passe par l'organisation d'événements de grande ampleur : Convergence Vélo, Faites du Vélo, bourses aux vélos dans différentes communes de la métropole etc.

Objectif d'ici 2026 : Multiplier les événements grand public pour toucher 100 000 personnes par an dans la métropole

Notre programme métropolitain prévoit d'augmenter les moyens alloués à l'organisation de la Convergence Vélo afin d'en faire le grand rendez-vous annuel des cyclistes de la Métropole de Lyon.

Tous les événements promouvant la pratique du vélo seront encouragés afin développer la culture vélo dans la métropole.

Action n°24 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

L'arrêt et le stationnement sur les aménagements cyclables mettent en danger les cyclistes, qui doivent se reporter sur les voies de circulation, parfois dans le sens inverse de circulation. Une surveillance active de la Police Municipale est prioritaire.

C'est une mesure de notre programme d'arrondissement.

Action n°25 : je m'engage

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : atelier mobile d'auto réparation, formation conduite à vélo en ville.

Oui sur le principe bien que cette mesure ne relève pas de choix d'arrondissement. Cependant nous la soutiendrons et l'encouragerons.

Commentaires généraux

Nous voulons faire de Lyon, une ville 100% cyclable. Le nombre de trajets à vélo augmente de plus de 10% par an.

Aujourd'hui les infrastructures ne répondent pas aux nouvelles mobilités, nous saurons y répondre pour soutenir le changement de mobilité des Lyonnais-e-s !